



WAREHOUSES ESTATES BELGIUM S.C.A.

“We are building opportunities“

1/2

PROCURATION

A faire parvenir à WEB SCA au plus tard le 03 janvier 2018 à 17h00

Le/la soussigné(e) :

Personne physique

Nom et prénom :

Domicile : ...

Personne morale

Dénomination sociale et forme juridique :

Valablement représentée par :

Titulaire de : actions de Warehouses Estates Belgium SCA (“W.E.B SCA”), société immobilière réglementée de droit belge, ayant son siège social à 6041 Gosselies, avenue Jean Mermoz, 29, Charleroi, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro BE 0426.715.074,

Constitue pour mandataire spécial⁽¹⁾ avec faculté de substitution :

aux fins de le/la représenter à l’Assemblée Générale Ordinaire (« Assemblée »). Cette assemblée aura lieu le 9 janvier 2018 à 16h00, au siège social (6041 Gosselies (Charleroi), Avenue Jean Mermoz, 29), aux fins d’y délibérer sur les points de l’ordre du jour, aux fins d’y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- (1) Assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour au cas où l’Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit ;
- (2) Prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l’ordre du jour, comme indiqué ci-dessus ;
- (3) Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, élire domicile, substituer et en général, faire tout ce qui est nécessaire à l’exécution du présent mandat.

¹ Conformément à l’Art. 547bis, §4 du Code des Sociétés, les procurations envoyées à WEB SCA sans indication de mandataire, seront considérées comme désignant WEB SCA, son organe de gestion ou un de ses employés comme mandataire, générant dès lors un potentiel conflit d’intérêts. Pour être prises en compte, ces procurations devront contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l’ordre du jour. À défaut d’instructions de vote, le mandataire qui est présumé comme ayant un conflit d’intérêts, ne pourra pas participer au vote.

Le mandataire exercera le vote du mandant dans le sens suivant ⁽²⁾ :

1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de la Gérante sur les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2017	NE REQUIERT PAS DE VOTE			
2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2017	NE REQUIERT PAS DE VOTE			
3. Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 30 septembre 2017	NE REQUIERT PAS DE VOTE			
4. Approbation des comptes annuels clôturés au 30 septembre 2016 et affectation du résultat <i>Proposition :</i> - approuver les comptes annuels clôturés au 30/09/2017, en ce compris l'affectation du résultat ; - en conséquence, distribuer un dividende brut de 3,45 € par action représentant un rendement brut de 5,55% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 62,13 €, la date de paiement étant déterminée par la Gérante ; - transférer aux résultats reportés des exercices antérieurs un montant de 177.083 €.	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION
5. Approbation du rapport de rémunération <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération inclus dans la déclaration de gouvernance d'entreprise reproduite dans le rapport annuel.</i>	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION
6. Décharge à la Gérante pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 <i>Proposition de donner décharge pour l'exécution de son mandat à la Gérante pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.</i>	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION
7. Décharge au Commissaire pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 <i>Proposition de donner décharge pour l'exécution de son mandat au Commissaire pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.</i>	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION
8. Fixation des honoraires de la Gérante pour l'exercice 2018 <i>Proposition de fixer les honoraires de la Gérante à 450.000 € (montant brut) pour l'exercice 2018 (du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018).</i>	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION
9. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises <i>Proposition de conférer à deux administrateurs du Gérant, agissant conjointement tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation</i>	Pas de quorum de présence Majorité de 50% des voix émises	OUI	NON	ABSTENTION
10. Divers	NE REQUIERT PAS DE VOTE			

Fait à, le⁽³⁾

² Merci d'entourer la mention choisie ; à défaut de choix, la présente procuration vaut instruction de voter favorablement sur toutes les propositions à l'ordre du jour.

³ Merci de faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir » et de parapher chaque page de la procuration